

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 25 octobre 2018

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 25 octobre

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

19/10/2018

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
19/10/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT
Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme
DESPAX Nelly, Mme PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine.
Excusés :, M. LABEYRIE Nicolas, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY Jean-Marc.
Absent :

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Travaux plafond et isolation préau de la maternelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'isoler le préau fermé de la maternelle.

Il présente un devis de l'Entreprise Jean-Marc CASTAY qui prévoit :

- de fournir et poser des solives en épicea pour création plancher comble
- de fournir et poser plancher aggro marine 19 mm sur solives
- de fournir et poser laine de verre soufflée épaisseur 300mm R=7

Le montant HT de ces travaux s'élève à 8 432.00 €, soit 10 118.40 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de l'Etat au titre de la DETR peut être obtenue pour des projets favorisant des travaux sur les bâtiments scolaires et notamment pour faire des économies d'énergie, le taux de subvention est de 20% du montant HT.

Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Accepte le devis présenté aux conditions ci-dessus
Demande une subvention au titre de la DETR 2019
Dit que le plan de financement serait :

Montant total de l'opération :	8 432.00 HT soit 10 118.40 € TTC
Subvention DETR 2019	1 686.40 € (20 %)
Autofinancement	6 763.60 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète une subvention au titre de la DETR 2019 pour les travaux ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait à MONTREAL le 25 octobre 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

